Règles du concours du 45^e anniversaire de La Manga Club

À l'occasion du 45^e anniversaire de La Manga Club, nous lançons un concours mensuel avec UN PRIX MENSUEL UNIQUE tout au long de l'année (de novembre 2017 à novembre 2018).

Le concours sera accessible via les réseaux sociaux de La Manga Club ainsi que sur notre site internet. Le prix de chaque mois (12 prix) sera annoncé sur ces supports.

Le concours est ouvert à toutes les personnes majeures ne travaillant pas à La Manga Club.

Le concours commencera le premier jour de chaque mois et prendra fin le dernier jour du mois à minuit. À cet instant, le concours sera clôturé. La Manga Club effectuera un tirage au sort parmi toutes les personnes répondant correctement AUX 5 QUESTIONS du concours.

À la fin du concours, le gagnant sera annoncé sur les réseaux sociaux de La Manga Club et l'entreprise se mettra en contact avec le gagnant via l'adresse e-mail requise pour participer au concours.

Si le gagnant ne donne aucune réponse dans un délai maximum de 15 jours, le prix ne sera plus valable.

Le gagnant donne son accord pour que sa victoire soit annoncée sur des supports de communication en ligne et hors ligne et renonce expressément à tout autre type de compensation découlant de cette diffusion.

Le prix est sujet à disponibilité.

Le prix ne peut être échangé contre de l'argent ni transféré.